

QUE PRÉVOIT LE PLAN DE FERMETURE D'ORANGE?

Orange a transmis à l'Arcep son plan de fermeture de son réseau de boucle locale cuivre afin que celui-ci puisse faire l'objet d'une consultation publique, comme le prévoit le cadre de régulation posé par l'Arcep. Les acteurs, dont les collectivités locales, ont été appelés à faire part de leurs remarques et appréciations à partir du 7 février 2022 et jusqu'au 4 avril 2022. Le programme de fermeture d'Orange et les réponses des acteurs à la consultation publique seront analysés par l'Autorité. Celle-ci veillera à ce que la fermeture du réseau cuivre se fasse selon un rythme et des modalités préservant l'intérêt de tous les utilisateurs, particuliers et entreprises, et garantissant une concurrence effective et loyale entre les opérateurs.

Par ailleurs, un atelier à destination des collectivités locales a été organisé par l'Arcep, en présence d'Orange, le 11 mars 2022 dans le cadre de cette consultation, afin d'identifier les enjeux qui leur sont propres. Les représentants des associations représentatives des collectivités seront également invités à faire part de leurs observations sur le plan de fermeture d'Orange dans le cadre d'une audition devant le collège de l'Arcep.

Le projet de plan d'Orange détaille les modalités et le calendrier de fermeture du réseau cuivre envisagés par Orange. Un des principes retenus par Orange est de choisir la commune comme maille opérationnelle de la fermeture du réseau, considérant que l'implication et le soutien local des élus sera un facteur de réussite du plan. Orange y précise aussi les critères qu'il prendra en compte pour prioriser les zones de fermeture.

41,8 millions de locaux sont concernés par la fermeture technique du réseau cuivre, qui devra être complète fin 2030. Le projet de plan d'Orange décrit deux grandes phases de fermeture :

1. La première phase est une « phase de transition » qui s'étendra de 2020 à 2025 et préparera le passage à l'échelle de la fermeture du réseau, avec des expérimentations puis des premières zones significatives dont la fermeture est prévue pour fin 2023.
2. La deuxième phase dite « phase de fermeture », prévue de 2026 à 2030, amorcera la fermeture à l'échelle industrielle afin de pouvoir vider le réseau fin 2030 et préparer la dépose de certains de ses éléments.

Afin de limiter la création de nouveaux accès lors de la phase de transition, la fermeture commerciale anticipée à l'adresse, déjà engagée, se poursuivra. L'ambition d'Orange est de prononcer en janvier 2026 une fermeture commerciale sur tout le territoire pour les offres non encore fermées commercialement, celles à destination du grand public comme celles à destination des entreprises. Plus aucune offre ne sera alors commercialisée sur le réseau cuivre (pour les nouveaux accès comme pour les changements d'offres sur cuivre).

Au cours de chaque phase, sont prévus des lots annuels de fermeture technique de taille croissante. Le premier lot (hors expérimentation) est planifié pour fin 2023 et pourrait concerner 170 000 locaux. Les derniers lots atteindront jusqu'à 10,5 millions de locaux mais Orange compte sur la dynamique naturelle de migration du cuivre vers la fibre pour que la quantité d'accès cuivre à migrer soit à peu près constante dès fin 2027. Les élus des communes concernées par chaque lot annuel seront informés dans les délais prévisionnels décrits dans le tableau ci-dessous. Les différents acteurs seront invités à signaler, avant la notification de l'annonce officielle, les éventuelles anomalies sur les prévisions de disponibilité du FttH qui seraient de nature à entraver le bon déroulement de la fermeture du cuivre.

CALENDRIER DES LOTS ANNUELS DE FERMETURE TECHNIQUE

Lots annuels de fermeture technique	Information des élus des communes visées	Annonce officielle
Fin 2023 et fin 2024	Au lancement de la consultation publique	Premier trimestre 2022
Fin 2025	Printemps 2022	Premier semestre 2022
Fin 2026 et suivant	Septembre de l'année n-3	Fin d'année n-3

Source : élaboration Arcep sur la base de la page 24 du projet de plan de fermeture du cuivre d'Orange mis en consultation publique

Un des derniers volets du plan présente le projet de gouvernance et les différentes instances au niveau local, national et entre opérateurs, qui s'organiseront avec les parties prenantes. Concernant les élus locaux, relais important auprès des administrés, le projet prévoit que les informations sur la mise en œuvre du plan dans les

communes concernées par une fermeture technique prochaine soient véhiculées lors de points d'échanges réguliers avec les délégués régionaux d'Orange ou encore au sein des comités départementaux de concertation¹ dont Orange suggère, pour ce faire, d'élargir le mandat.



Que devient la fermeture du réseau téléphonique commuté (RTC) ?

Le RTC est la technologie historique du service téléphonique fixe (téléphone branché directement à la prise en « T »).

Depuis le 15 novembre 2021, la production de nouveaux accès RTC n'est plus possible en France métropolitaine et en outre-mer (à l'exception des lignes cuivre inéligibles au xDSL en outre-mer). Une première fermeture technique du RTC a également été expérimentée le 15 octobre 2021 en avance de phase dans 7 communes¹ situées dans 2 départements distincts.

Dans le cadre de la consultation publique mentionnée précédemment, Orange prévoit de fusionner le programme de fermeture du RTC avec celui de fermeture du cuivre dès 2022. Notamment, les communes où le réseau cuivre serait fermé fin 2023 (selon le plan d'Orange) constitueront un sous-ensemble des communes où la fermeture du RTC était prévue pour la même date.

1. Osny dans le Val-d'Oise ainsi que Concarneau, Elliant, Melgven, Rosporden, Saint-Yvi et Tournay dans le Finistère.

1. Comités départementaux de concertation portant sur l'accès aux réseaux de communication électroniques fixes et mobiles, institués par la circulaire du Premier ministre n° 62/74 SG du 5 juin 2021

3 questions à

NICOLAS GUÉRIN

Secrétaire général et secrétaire du conseil d'administration du Groupe Orange



Propos recueillis en février 2022

Quels principaux facteurs de succès et de risques du chantier de la fermeture du cuivre identifiez-vous ?

La France est l'un des premiers pays à engager un tel chantier de modernisation, grâce à son déploiement massif des réseaux FttH.

Les expérimentations de fermeture menées sur quelques communes depuis 2020 font ressortir de premiers enseignements précieux :

1. le rôle-clé des opérateurs commerciaux dans l'accompagnement de leurs clients pour migrer du cuivre vers la fibre, ou d'autres solutions alternatives qui répondent à leurs besoins de connectivité. Bien plus qu'un chantier technique, il s'agit avant tout d'un projet de relation commerciale ;
2. l'importance des opérateurs d'infrastructure, qui portent la responsabilité du déploiement de la fibre, et devront avoir terminé leurs travaux dans un planning compatible avec la fermeture du réseau cuivre ;
3. la possibilité de disposer d'un cadre législatif et réglementaire adapté à l'objectif de fermer le réseau cuivre d'ici fin 2030, mais aussi et surtout de disposer des moyens de traiter certaines problématiques comme la fin des déploiements FttH, le mix technologique ou les coûts des travaux de raccordement chez le client final.

Opérateurs, collectivités territoriales, grand public... de nombreux acteurs seront impliqués dans la réussite de la fermeture du cuivre. Comment Orange aborde-t-il cette complexité ?

Nous avons conscience qu'un tel chantier, aux enjeux multiples et collectifs, ne réussira que si tous les acteurs concernés (opérateurs d'infrastructure, opérateurs commerciaux, collectivités et associations) sont mobilisés.

Nous proposons de mettre en œuvre des instances de gouvernance *ad hoc* avec chacun des acteurs, articulées autour de deux niveaux :

1. une gouvernance nationale pour garantir la cohérence et le pilotage industriel du chantier ;
2. une gouvernance locale pour assurer la proximité avec le terrain et la réactivité indispensable à la réussite du projet.

Le plan de fermeture s'étalant sur plusieurs années, quelles actions seront mises en œuvre pour garantir le maintien d'une bonne qualité sur les réseaux cuivre pendant la transition ?

Ce plan de fermeture, progressif, s'échelonne jusqu'à 2030 afin que chacun puisse être accompagné et se préparer bien en amont. Il n'annonce

en aucun cas la fin du téléphone fixe, qui sera proposé sur des réseaux plus modernes. Orange mettra tout en œuvre pour que l'ensemble des acteurs concernés puissent accompagner chacun des Français, particuliers et entreprises, dans cette transition.

Ce plan de fermeture du réseau cuivre n'est pas un plan d'abandon du cuivre. Nous avons maintenu et continuons de maintenir le niveau de qualité de notre réseau cuivre malgré la baisse importante du nombre d'utilisateurs. Nous avons réaffirmé cet engagement au printemps 2021, aux côtés du Premier ministre, en présentant un plan de maintien d'une qualité de service adéquat sur le cuivre, qui a donné de très bons résultats.

Néanmoins, ces actions, qui sont nécessaires, ont un coût et l'équation économique du cuivre n'est toujours pas résolue. Entre 2018 et 2021, le budget de maintenance d'une ligne active a augmenté de 22 %. Mécaniquement, ce budget va croître de façon exponentielle au rythme des fermetures commerciales et se pose dès maintenant avec force la question de sa soutenabilité.

Je ne doute pas que tous ensemble, nous pourrions mener ce projet au bénéfice de notre pays.

3 questions à

ARTHUR DREYFUSS

Secrétaire général - Altice France/SFR



Propos recueillis en février 2022

Au regard des premières expérimentations, comment SFR, opérateur commercial national, aborde-t-il ce grand chantier de la fermeture du cuivre ?

La définition des conditions de fermeture du cuivre par Orange est un enjeu crucial pour tous les acteurs du secteur. Elle concerne aussi bien les opérateurs que leurs clients qui, grâce à cette infrastructure cuivre, certes vieillissante, disposent toujours d'offres voix (RTC) ou voix/internet/TV (ADSL principalement). Une visibilité maximale doit être donnée aux opérateurs alternatifs sur les modalités de cette fermeture du réseau cuivre et aucun pouvoir d'arbitrage ne doit conduire à avantager ou désavantager un opérateur lors de la migration vers les réseaux en fibre optique.

Il s'agit d'un projet industriel d'envergure avec pas moins de 41,8 millions de locaux à fermer d'ici 2030.

Nous identifions de nombreux prérequis que doit remplir le projet de fermeture d'Orange soumis à consultation :

- une doctrine stable sur les fins de technologies, gage de sécurité juridique et de conditions d'exercice de la concurrence loyales sur les marchés de gros comme de détail ;
- une volumétrie cohérente avec un cadencement réaliste des opérations pour ne pas mettre sous tension les déploiements FttH en cours ;

- des données précises, par commune, sur les parcs concernés, fournies au même moment que la volumétrie de façon à pouvoir proposer une réponse adaptée aux clients ;
- des processus stables, de façon à ne pas multiplier les développements ni générer de surcoûts pour les opérateurs ;
- des garanties sur le maintien d'un bon niveau de qualité de service, sans surcoût, tant que le cuivre reste utilisé.

Le projet de fermeture 2025-2030 devra par ailleurs être à nouveau notifié par Orange à l'Arcep en 2024.

En tant qu'opérateur d'infrastructure, quels sont les principaux enjeux que SFR et ses filiales identifient pour réussir le chantier de fermeture du cuivre ?

L'enjeu principal est qu'aucun client ne soit laissé sur le bord du chemin. À ce titre, le critère de présence de la fibre, ainsi que d'un nombre suffisant d'opérateurs commerciaux la proposant sur chaque zone de fermeture, est un prérequis incontournable avec le besoin de visibilité cité plus haut. Le régulateur devra y veiller. La fibre devra être de qualité « éprouvée », comme ce dernier le précise à juste titre ; soyons réalistes, la communauté des opérateurs (opérateurs d'infrastructure comme opérateurs commerciaux) a encore des améliorations significatives à apporter pour assurer cette qualité à ses clients.

La fermeture du cuivre soulève-t-elle des questions supplémentaires s'agissant du marché entreprises sur lequel SFR est également très présent ?

La situation des clients entreprises doit être regardée avec beaucoup d'attention : la migration de sites peut être complexe et sensible. Une préparation en amont avec ces clients est déterminante.

La fermeture du cuivre est un chantier historique qui devra faire l'objet de mesures d'information, de pédagogie et d'accompagnement de la part du régulateur, du législateur et d'Orange bien sûr.

- De la part des pouvoirs publics, pour apporter des solutions aux freins que SFR identifie d'ores et déjà, il pourrait être envisagé :
 - d'interdire très tôt les appels d'offres publics sur le cuivre quand la fibre est présente ;
 - de mettre en place des mesures de financement pour certains raccordements complexes, en l'absence de génie civil par exemple en parties privatives ;
 - de procéder enfin à des évolutions législatives dans le Code des postes et communications électroniques pour lever des freins juridiques aux migrations.
- De la part d'Orange, un projet de cette ampleur devrait faire l'objet d'un accompagnement technique et financier pour la migration des clients des opérateurs alternatifs.